

# Avis officiels

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 7

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

**Fribourg.** — *Examens.* — L'École cantonale d'agriculture de Pérolles-Grangeneuve a terminé ses cours théoriques du semestre d'hiver. Les examens de clôture eurent lieu samedi 22 mars, en présence de M. le conseiller d'Etat Bossy et de plusieurs députés. Le 1<sup>er</sup> avril s'ouvrira, à Grangeneuve, le cours pratique du semestre d'été. Une condition avantageuse est faite aux participants : le petit salaire distribué selon le travail servira à l'acquittement de la pension du semestre d'hiver suivant.

— A l'École normale, les examens de printemps ont eu lieu le lundi 24 mars. M. le Directeur de l'Instruction publique a présidé personnellement les examens de pédagogie pratique pour les élèves de quatrième année à l'école de Posieux, pendant que MM. les membres de la section française de la Commission des Etudes examinaient les autres branches à Hauterive. Les normaliens jouissent maintenant des vacances dans leurs familles, jusqu'au mardi 8 avril.

*Université.* — Le programme des cours de pédagogie, qui se donneront à l'Université de Fribourg pendant le semestre d'été, comprend l'exposé de la méthode Herbart-Ziller et l'histoire de la pédagogie au XVI<sup>e</sup> siècle.

*Nomination.* — M. Monnard, François, à Corserey, est nommé instituteur à l'école des garçons de Grolley.



## AVIS OFFICIELS

### XVII<sup>me</sup> Cours normal suisse de travaux manuels à Lausanne

La *Société suisse pour l'extension des travaux manuels dans les écoles de garçons* organise, à Lausanne, du 14 juillet au 9 août 1902, un Cours normal de travaux manuels, avec l'appui financier de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Vaud.

*Ce cours a pour but :* a) de faire connaître la valeur éducative des travaux manuels considérés en eux-mêmes et dans leurs relations avec les autres branches d'enseignement ; b) de mettre les participants à même de donner cet enseignement d'une manière méthodique ; c) de fournir des renseignements pratiques sur l'organisation d'ateliers scolaires, sur l'outillage et les matières premières.

**Organisation.** — a) *Enseignement.* L'enseignement sera donné en français et en allemand et comprendra les sections suivantes : 1<sup>o</sup> Cours élémentaire ; 2<sup>o</sup> Cartonage ; 3<sup>o</sup> Travail à l'établi (menuiserie) ; 4<sup>o</sup> Sculpture en coches et en champlévé ; 5<sup>o</sup> Modelage ; 6<sup>o</sup> Travail du métal ; 7<sup>o</sup> Cours spécial pour la confection d'objets se rapportant à l'enseignement intuitif.

b) *Durée du cours.* Chaque branche sera enseignée pendant toute la durée du cours, soit pendant 4 semaines, à raison de 9 heures par jour. Il n'y aura pas de leçons le samedi après-midi, qui sera consacré à des courses ou à la visite des musées et des curiosités de Lausanne et des environs.

c) *Inscriptions.* Les instituteurs et institutrices qui désirent suivre le XVII<sup>me</sup> cours normal de travaux manuels devront adresser leur demande, avant le 1<sup>er</sup> mai, au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud, ainsi qu'au Département de l'Instruction publique de leur propre canton. Les inscriptions indiqueront d'une manière formelle la branche choisie.

d) *\*rais.* La finance d'inscription, payable dans la 1<sup>re</sup> semaine du cours, a été fixée pour chaque participant à 60 fr. — pour les six premières sections et à 65 fr. — pour le cours spécial (7<sup>me</sup> section).

e) *Subvention fédérale.* Le Département fédéral de l'industrie a bien voulu accorder à chaque participant une subvention égale à celle qu'il aura obtenue de son *canton*. En aucun cas, les subsides communaux ne pourront entrer en ligne de compte pour le calcul de la subvention fédérale. Chaque participant subventionné est instamment prié de vulgariser les connaissances acquises au cours, soit par des conférences, soit, ce qui est encore préférable, par la création de classes de travail manuel.

f) *Conférences.* La partie théorique de la question sera traitée, soit dans les sections, soit dans des conférences suivies de discussions.

*Les Départements cantonaux de l'Instruction publique* sont priés de faire connaître la présente circulaire au personnel enseignant placé sous leur direction et d'indiquer au Département de l'Instruction publique du canton de Vaud le montant de la subvention accordée.

*Les instituteurs et les institutrices de la Suisse* sont invités, dans l'intérêt de l'éducation de la jeunesse, à suivre nombreux le XVII<sup>me</sup> cours normal de travaux manuels. MM. les maîtres et la direction du cours feront tous leurs efforts pour que les participants y trouvent une compensation au sacrifice de leurs vacances d'été.

Le directeur du cours, M. A. *Grandchamp*, maître aux Ecoles normales du canton de Vaud, s'offre à donner tous les renseignements complémentaires; sur demande, il communiquera les renseignements spéciaux relatifs à la pension et au logement. On peut avoir à Lausanne logement et pension dans les prix de 60 à 80 fr. par mois.

Le Comité de la Société suisse pour l'extension du travail manuel.

**Valais.** — La conférence pédagogique des instituteurs des districts de Saint-Maurice et de Monthey est définitivement fixée au 10 avril, à 9 heures, à Salvan.